

# Château de Leygurat

## ● Site inscrit

### Commune(s)

Augignac

### Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

### Type(s) de site

**C** Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

### Date(s) de protection

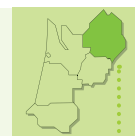
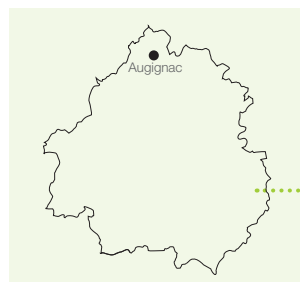
12 mai 1975 (arrêté ministériel)

### Superficie(s)

36 ha

### Référence(s) SIG

SIN0000013



FICHE  
90

## Motivation initiale de la protection



*Le rapport ayant motivé la protection précise qu'il s'agit d'un « site de qualité, constitué par un vieux château du XIII<sup>e</sup> siècle, parfaitement inscrit dans un site naturel vallonné, verdoyant, encore intact ». Il souligne la rareté des sites tels que Leygurat dans la région du Nontronnais et la nécessité de protéger ce patrimoine afin d'« éviter que les constructions modernes, inesthétiques, viennent polluer ce secteur fort intéressant. »*

## Etat actuel du site



### Environnement du site :

Le site se trouve dans le pays du Nontronnais, à la pointe nord du département de la Dordogne. Le paysage est vallonné et de nombreux lacs collinaires sont présents. Le paysage entourant le site est préservé de l'urbanisation malgré la proximité du hameau des Chadauds. Le château se trouve sur un promontoire, il est construit sur le rocher et domine les étangs au sud. Il se situe dans un paysage relativement ouvert, entretenu par la fauche des prairies.

Le site se compose de quatre entités, le bâti : le château et ses dépendances, l'environnement ouvert de prairies de fauche autour du bâti, le fond de vallée noyé par des étangs et les bois. L'accès au château se fait par deux voies différentes. L'une d'elles, celle accédant aux Chadauds, est plantée de châtaigniers, l'autre accédant à la nationale qui rejoint Nontron est plantée de bouleaux.



Le site est très étendu autour du château, des deux cotés de la vallée, ce qui permet de préserver l'environnement large du château. Celui-ci domine les étangs et possède un beau glacis. Deux points d'eau (puits bâtis) sont présents et

une grande pièce d'eau appelée « le lavoir » se trouve en contre bas du site, à proximité du chemin creux, à mi-pente. Les deux lacs mentionnés sur le cadastre napoléonien sont toujours en eau. Et deux nouveaux lacs ont été créés par les propriétaires actuels. Des bois abritent les étangs ; ils sont un lieu calme propice au repos. Une modification de l'allée d'accès au château actuellement plantées de châtaigniers est apparente par rapport au cadastre napoléonien. Ainsi, l'accès aux Chadauds ne se fait pas par le même chemin (inexistant sur le cadastre napoléonien), l'allée est aujourd'hui plus longue.

### Etat actuel du site :

Le site est globalement bien entretenu, tant le bâti que les abords proches du château, même si des bâches et pneus utilisés pour l'ensilage du maïs marquent la partie Nord du site.

Il est prévu par les propriétaires de remettre en eau le lavoir. Le chemin creux, se situant à proximité de l'actuel terrain de tennis, descendant vers les lacs collinaires est en cours de comblement.

## Enjeux et préconisations

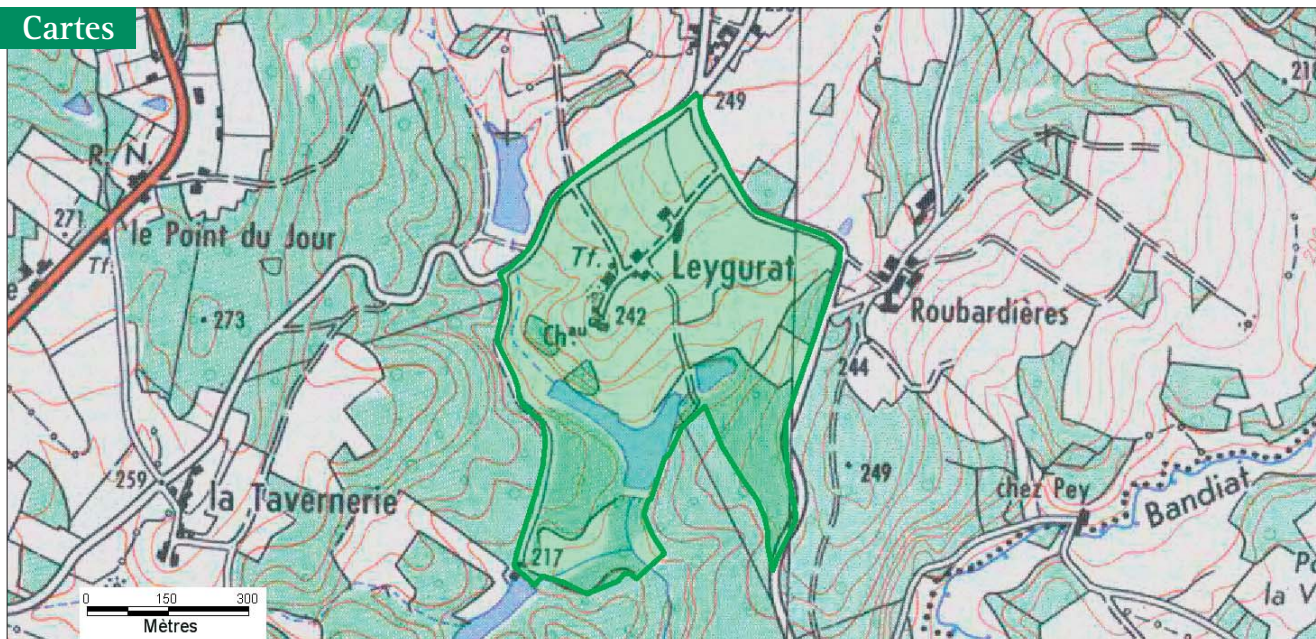
- Veiller à une bonne gestion du site (traitement du chemin creux mentionné au cadastre napoléonien et dispersion des bâches plastiques provenant du silo).
- Conserver les espaces ouverts et notamment le glacis
- Prévoir une étude afin de mieux comprendre l'organisation et l'utilisation des divers points d'eau

### Conclusion :

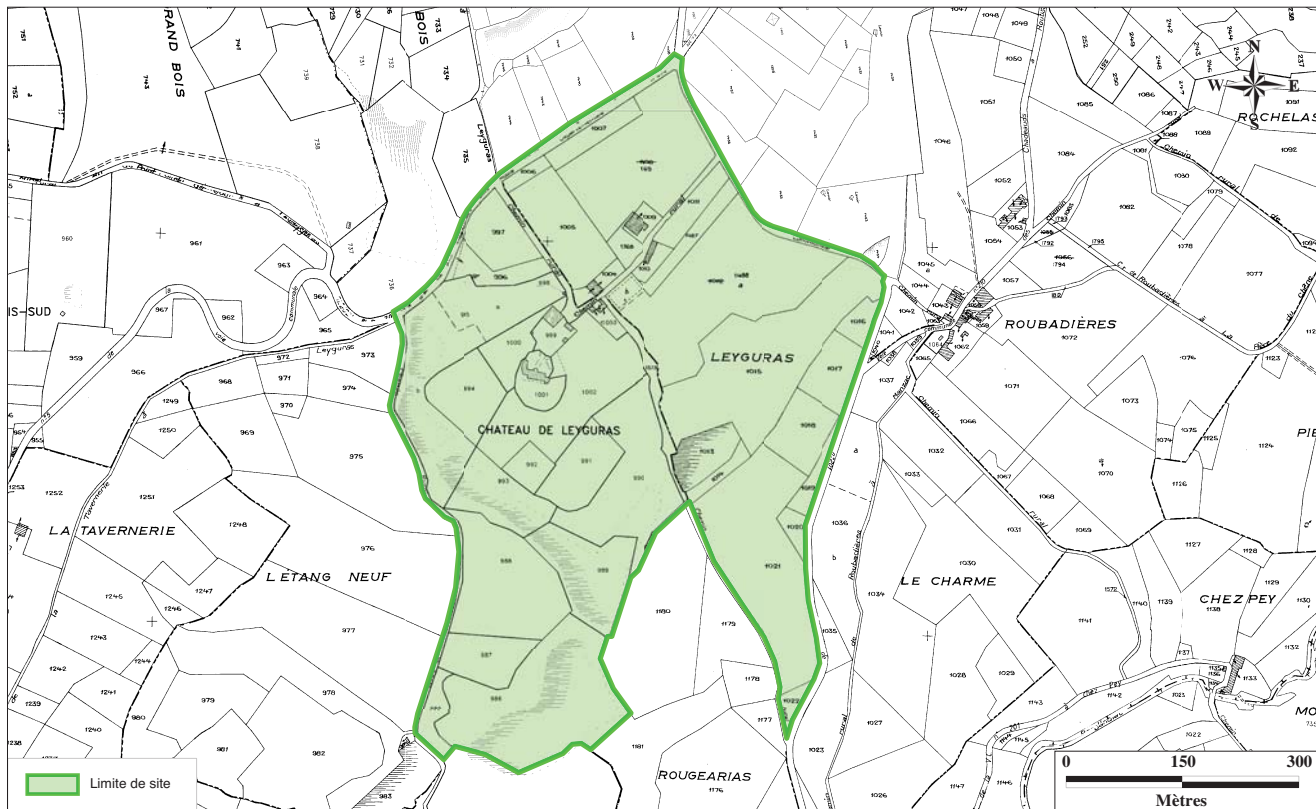
C'est un joli site, bien intégré dans son environnement, mais le comblement du chemin creux pose question. Le périmètre est suffisamment large pour permettre une protection du site contre l'urbanisation mais les questions de gestion du site restent entières.

Rédaction 2006

## Cartes



© IGN scan 25© 2007



Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés